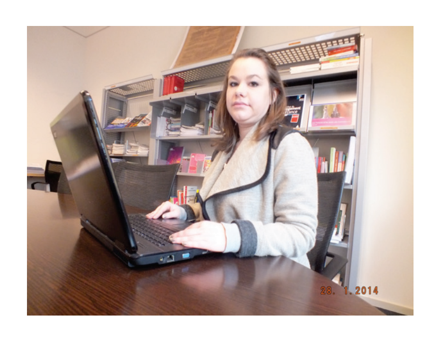




Liaisons associatives n° 9 – 2014

Service Civique à la MVA



Bonjour Cindy,

Vous avez intégré le service Vie Associative comme ambassadrice de la Maison de la Vie Associative en service civique pour une période de 8 mois. Pouvez-vous brièvement vous présenter ?

Je m'appelle Cindy, j'ai 24 ans. Je suis en deuxième année de master Management des entreprises de l'économie sociale.

Pouvez-vous nous en dire plus sur votre mission au sein de la MVA ?

Mon objectif principal est de déterminer de quelles façons nous pouvons améliorer l'accueil afin de mieux répondre aux attentes des usagers.

Je vais aussi pouvoir accompagner monsieur Goumy sur l'organisation d'évènements festifs comme le noël de la MVA qui a eu lieu le 14 décembre.

Où peut-on vous contacter ?

On peut me contacter par mail : Cindy.BIZARD@mairie-reims.fr. Je suis présente à la Maison de la Vie Associative, du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, ainsi que le samedi de 13 h à 18 h.

Retour sur 2013



Et plus particulièrement sur le Noël à la MVA que vient d'évoquer Cindy.

Ce fut effectivement un beau moment de partage et d'amitié avec des démonstrations du savoir-faire des associations (Capoeira, break-dance, country, animations pour enfants...) et un repas de midi pris en commun.

Au total, 15 structures avaient répondu à l'appel et nous avons été agréablement surpris du nombre d'associations qui ont tenu à encourager cette initiative par l'envoi de messages de sympathie.

Pas moins de 50 personnes se sont rassemblées autour d'un repas partagé avec au menu, notamment, pâtés croûte, cuisines malgache et congolaise.

Le mot de la fin revient à Madame Ney, déléguée départementale UNICEF : "encore merci pour ce moment de convivialité, ce fut un réel plaisir de pouvoir échanger avec d'autres bénévoles".

Encore un grand bravo à toutes et tous.

Baromètre 2013
des relations entre associations
et collectivités locales
Résultats d'étude

Les relations entre associations et collectivités apparaissent solides et de qualité, selon le baromètre publié fin 2013 par la Gazette des Communes et le Courrier des Maires : "Cette impression est confortée par le faible impact que représentent les municipales pour les associations. Pour 58% des répondants, les municipales ne changeront rien pour elles, tandis qu'une proportion égale y voit une opportunité (17%) ou un risque (16%)" *(cliquez ici pour le rapport complet).*

Des réalisations à plébisciter : les bars associatifs

Nous ne pouvons que féliciter ces associations de créer du lien social, d'être des lieux de rencontres entre usagers et adhérents, habitants du quartier, voire de l'agglomération.

Citons l'exemple de l'Assos'Café qui gère un café-restaurant associatif appelé la **Marmite.** Ouvert il y a un peu plus d'un an, il est situé dans le quartier Croix-Rouge au 5 avenue Léon Blum.
Marfod, le responsable et Philippe, le cuisinier, vous y accueillent du lundi au vendredi pendant midi en vous servant une cuisine traditionnelle et en pratiquant des prix tout à fait raisonnables.
La Marmite, afin de faire fonctionner au mieux ce lieu, recherche des bénévoles dans différents secteurs, animation, service en salle, cuisine, gestion administrative.
Alors pour soutenir cette belle expérience, soyez nombreux à rejoindre cette structure soit comme bénévole, soit comme client.
Pour tout renseignement, contactez le 09.83.41.81.32 ou retrouvez-la sur facebook (*www.facebook.com/assoscafelamarmite*).

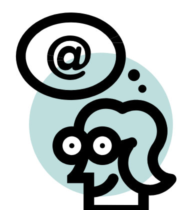
Autre expérience, celle de **Cafegem** situé 12 rue Passe-Demoiselles qui existe depuis 7 ans.
C'est une structure originale, un groupe d'Entraide Mutuelle selon la loi de 2005, qui se situe à la croisée de la santé, du social et de la culture.
Son objectif est de favoriser l'épanouissement des personnes en tentant de restaurer et de maintenir les liens sociaux, de redonner confiance en soi et de rompre l'isolement et l'exclusion sociale, en luttant contre la souffrance psychique.
Ce café associatif sans alcool propose aussi des repas partagés, des spectacles, expositions, ateliers.
Pour en savoir plus, tél : 03.26.47.96.31, *cafegemadm@orange.fr*, site internet : *http://www.cafegem.org*

D'autres sont en gestation.

Félicitations pour toutes ses initiatives citoyennes qui se déclinent sous différentes formes.

Si vous connaissez d'autres cafés associatifs, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions relayer l'information.

De l'intérêt de l'administration en ligne



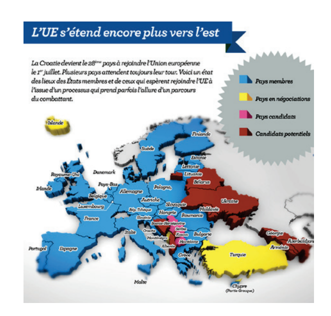
Celle-ci permet de gagner du temps, inutile de se déplacer, de patienter dans une file d'attente.

Voici deux nouvelles mesures récentes prises pour faciliter les rapports entre l'administration et les associations :

- **Création, modification et dissolution d'association : de nouveaux justificatifs d'insertion au JO**
  Il est parfois difficile aux dirigeants d'une association de retrouver la copie de l'insertion au Journal Officiel des déclarations de création, de modification ou de dissolution effectuées par leurs prédécesseurs.
  Pour simplifier leur recherche, la Direction de l'information légale et administrative (Dila) offre désormais la possibilité à tout internaute de télécharger gratuitement la copie certifiée conforme de toute insertion publiée au Journal Officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE) depuis le 9 novembre 2013.
  Service public - 2013-11-13

- **E-Modification E-dissolution : Déclaration en ligne pour les associations**
  Avec e-modification e-dissolution, déclarez, en quelques clics, les modifications intervenues dans la vie de votre association...
  Ministère de l'Intérieur - Communiqué 2013-12-13

Tour d'horizon des pratiques associatives en Europe



L'Europe compte 28 états-membres, et ce sont autant de modèles associatifs avec des pratiques diverses, voire des divergences importantes. C'est un patchwork de systèmes juridiques, administratifs et financiers.

On peut être étonné par exemple d'apprendre qu'en Finlande, les financements que le gouvernement octroie aux associations proviennent pour la plupart des gains des jeux de hasard, ou encore qu'en Hongrie, l'association doit compter dix membres et ne peut exercer d'activité économique à titre principal.

D'une manière générale, les spécialistes du secteur associatif en Europe distinguent sept familles associatives :

1° - Le modèle scandinave (Danemark, Finlande, Suède) se caractérise par :

- ❖ un secteur qui arrive en supplément des fonctions de l'Etat (qui prend très largement en charge les politiques sociales) et non en complémentarité,
- ❖ un bénévolat très important et peu de salariés.

2° - Le modèle corporatiste (Allemagne, Autriche, France, Belgique et Pays-Bas) se traduit par :

- ❖ un secteur associatif large et professionnalisé,
- ❖ un développement important de la prestation de service dans le secteur social et sanitaire qui bénéficie d'un financement public important.

3° - Le modèle libéral avec l'exemple du Royaume-Uni :

- ❖ un secteur associatif très structuré et qui intervient là où l'Etat ne le fait pas,
- ❖ un dialogue important entre l'Etat et les associations nonobstant une faible dépense publique en matière sociale,
- ❖ un bénévolat très généralisé.

4° - Le modèle méditerranéen (Espagne, Italie, Portugal) : leur histoire (dictatures) et leur culture n'ont permis le développement du secteur associatif que récemment, avec à noter, un bénévolat encore faible.

5° - Le cas de l'Europe Centrale (Hongrie, Pologne...) : un héritage qui a freiné la dynamique associative. Dans ces pays, on hésite encore entre le modèle corporatiste ou libéral.

6° - Le modèle balte : se caractérise par un manque de tradition associative et de moyens techniques.

7° - Le modèle balkanique (Bulgarie, Grèce...) : un secteur associatif soutenu par des donateurs étrangers et un engagement associatif très faible.

Compte-tenu de ce qui précède, on ne peut guère être surpris que l'idée de la mise en place d'un statut d'association européenne qui date pourtant de 1984, n'ait pu aboutir jusqu'à présent.

Toutefois, il vous faut savoir que le droit désormais applicable à nos associations émanera également de dispositions issues du droit européen, ce qui ouvre des perspectives nouvelles pour l'émergence d'un statut associatif européen.

(sources : associations mode d'emploi, CPCA, Europe-cidem.org).

⌧ Si vous n'arrivez pas à ouvrir un lien, appuyez sur CTRL puis cliquez sur le lien hypertexte.
⌧ Cette lettre de liaison sera prochainement disponible sur le site de la Ville de Reims.
⌧ Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre de liaison, merci de nous le signaler : *mva@mairie-reims.fr*.

Directeur de publication : Thierry WIPPLER
Rédactrices : Mylène DUCRET et Marie-Chantal MASTIN
Secrétariat / Mise en page : Emmanuelle DOUAS
Contact : mva@mairie-reims.fr ou 03.26.77.74.32